



Étaient présents :

**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Publié le : 03/07/2024

Séance du 20 juin 2024

Le Conseil Municipal, convoqué le 13 juin 2024, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

**Conseillers Municipaux en exercice : 55
Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire**

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO (jusqu'à la question n°44 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET (à compter de la question n°3), Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n°3), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n°22 incluse), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°3), M. Nathan SOURISSEAU (à compter de la question n°10), M. Gilles SPICHER (à compter de la question n°3), M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n°7 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

Secrétaire :

M. Jean-Emmanuel LAFARGE

Étaient absents :

Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Sébastien COUDRY, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Yannick POUJET, Mme Karima ROCHDI, Mme Marie ZEHAF

Procurations de vote :

Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM (à compter de la question n°45), Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Claudine CAULET à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Sébastien COUDRY à M. Jean-Hugues ROUX, Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Laurence MULOT, M. Olivier GRIMAITRE à Mme Pascale BILLEREY, Mme Valérie HALLER à M. Damien HUGUET, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, Mme Marie LAMBERT à M. Saïd MECHAI (à compter de la question n°23), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, M. Yannick POUJET à M. Aurélien LAROPPE, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN, Mme Juliette SORLIN à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Nathan SOURISSEAU à Mme Lorine GAGLIOLO (jusqu'à la question n°9 incluse), M. Gilles SPICHER à Mme Aline CHASSAGNE (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Claude VARET à Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n°8), Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI.

OBJET : 23 - Adhésion de la ville de Besançon au réseau des cités interculturelles du Conseil de l'Europe

Délibération n° 007576

Adhésion de la ville de Besançon au réseau des cités interculturelles du Conseil de l'Europe

Rapporteur : Mme Sadia GHARET, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 1	06/06/2024	Favorable unanime

Résumé :

Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer au réseau des cités interculturelles du Conseil de l'Europe afin de renforcer le prisme interculturel dans l'élaboration des politiques publiques, d'échanger des pratiques et d'inscrire la Ville de Besançon dans un réseau mondial.

Le programme des Cités Interculturelles, basé à Strasbourg et initié par le Conseil de l'Europe en 2008, représente une avancée significative dans la promotion de l'inclusion et de la diversité. Les villes adhérentes ont élaboré une approche interculturelle de l'inclusion, considérant la diversité comme un atout et une ressource précieuse pour la créativité, le bien-être et le développement économique.

Fondé sur les principes des droits humains, le programme vise à promouvoir l'égalité réelle en prévenant la discrimination, à valoriser la diversité, à encourager une interaction interculturelle positive et à promouvoir une citoyenneté active et participative qui renforce la confiance des citoyens envers les autorités locales.

L'objectif principal du réseau est d'assister les villes dans la révision et l'adaptation de leurs politiques à travers un prisme interculturel. Cela inclut le développement de stratégies globales pour gérer la diversité de manière à en faire bénéficier l'ensemble de la société. Le premier jalon de cette adhésion consisterait notamment en une étude approfondie sur les pratiques de la Ville de Besançon en matière d'interculturalité, conduite par un cabinet d'expert et entièrement prise en charge dans la cotisation. De plus, le programme facilite l'échange de bonnes pratiques et l'apprentissage entre les villes partenaires, contribuant ainsi à un processus d'amélioration continue.

Actuellement, ce réseau compte 164 villes engagées dans l'inclusion interculturelle, dont deux villes jumelées à Besançon (Kirklees et Neuchâtel). En France, des villes comme Lyon, Paris et Strasbourg participent également activement au programme.

Le réseau des Cités interculturelles est un laboratoire unique d'innovation politique locale et une coalition de villes démontrant que la diversité, lorsqu'elle est bien gérée, est un atout pour les sociétés européennes. En rejoignant ce réseau, notre ville pourrait valoriser la diversité culturelle, renforcer l'identité urbaine autour de valeurs communes, améliorer la cohésion sociale et faire de la diversité une source de richesse et de dynamisme.

Devenir membre du réseau des Cités Interculturelles placerait notre ville parmi les municipalités mondiales engagées dans l'inclusion interculturelle, améliorant ainsi notre image et notre attractivité internationale. Cela apporte également une reconnaissance institutionnelle précieuse. La diversité stimule l'innovation et la créativité, favorisant le développement économique local. Une ville connue pour son ouverture attire des talents, des entreprises et des investissements, contribuant à une croissance durable et dynamique.

La cotisation annuelle s'élevant à 5 000 € sera prise en charge sur la ligne de crédit :
011.048.6281.0022210.10069

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve l'adhésion au réseau des Cités Interculturelles du Conseil de l'Europe,
- approuve le versement de la cotisation annuelle (5 000 €),
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant, en particulier la lettre d'intention entre la Ville et le Conseil de l'Europe nécessaire à l'adhésion.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,



M. Jean-Emmanuel LAFARGE,
Conseiller Municipal Délégué

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT